



# Communiqué

## CIA 2019

**L'administration nous informe que le montant de référence prévu pour les corps de catégorie C dans le cadre de la campagne de CIA 2019 a été relevé de 10 euros... ce qui le porte à 520 euros, soit 110 euros de plus qu'en 2018.**

**FO rappelle qu'elle dénonce la logique d'individualisation de la rémunération** basée sur l'appréciation de la manière de servir des agents et considère qu'elle sera de nature à instaurer une détérioration des relations de travail.

Néanmoins, le CIA est là, seul moyen concret pour verser un substantiel complément de salaire, et nous entendons en tirer le meilleur parti en proposant une répartition équitable au sein de chaque corps des filières technique et administrative.

Cette approche prévaut aussi pour les établissements publics administratifs du ministère des armées.

Lors de la réunion du 31 janvier 2019, **FO** a demandé de porter le montant de référence des catégories C à 530 euros. L'administration a bien entendu la proposition de **FO**, mais pour autant a décidé de ne mettre que 10 € de plus dans le panier des catégories C... Ce qui pour **FO** est loin d'être satisfaisant !

*Paris, le 11 février 2019*